



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Indépendance pharmaceutique - Rupture d'approvisionnement de médicaments

Question écrite n° 22904

Texte de la question

M. Stéphane Demilly interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la question, trop rarement évoquée, de l'indépendance pharmaceutique. Ces derniers mois, les ruptures d'approvisionnement de médicaments, mettant parfois en danger la vie des malades, se sont multipliées. Selon l'Agence nationale du médicament, il y en aurait eu 868 en 2018. Il s'agit, par exemple, de l'amétycine pour la chimiothérapie préventive des récurrences du cancer de la vessie, des corticoïdes, des antibiotiques, des traitements pour l'hypertension et pour les maladies cardiaques. Cette insoutenable et inacceptable situation s'explique d'une part, par le fait que les principes actifs essentiels à ces médicaments sont aujourd'hui produits, pour 80 % d'entre eux, hors de l'Union européenne et d'autre part, par la gestion en flux tendus menée par certains laboratoires. Il souhaiterait connaître les dispositions conjoncturelles prises pour pallier ces carences sanitaires et connaître sa position sur une possible relocalisation en Europe, et spécifiquement en France, de la chaîne de production des médicaments.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Demilly](#)

Circonscription : Somme (5^e circonscription) - UDI et Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22904

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 septembre 2019](#), page 8164

Question retirée le : 6 octobre 2020 (Fin de mandat)